

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 octobre 2024

COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mil Vingt-quatre, le 15 octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

Date convocation :
07 octobre 2024

ÉTAT DE PRÉSENCE

Date de la séance :
15 octobre 2024

**Les membres en
exercice sont : 35**
Quorum : 19
**Membres présents :
19**
**Membres
représentés : 2**
(Pouvoirs)
Total votants : 21

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents :
DUTARTRE Sonia

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents :
Mme, BONNOT Valérie, M. COLAISSEAU
Olivier, M DJIGO Alioune, Mme DUPRE
Isabelle, Mme GENDRE Geneviève, M.
JAHIER Patrick, M. MACLE Claude
(suppléant de M. SALVAGGIO), Mme
PETITOT Michèle, M. POTTIER Jacques, M.
PUCCINELLI Ludovic (Suppléant de Mme
TORTRAT), M. VOURIOT Sinclair

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION**

Présents :
M. AFFRE Alexandre, M. ARNAUD Serge. M.
CHARPENTIER David, M. GARROUSTE
Michel. M. LENGLET PATRICK (Suppléant de
M. POUPART), M. MARSAUD Cyril, M.
PITARI Francesco

EXCUSÉS

M. AUVRELE Patrick, Mme BOUARABA
Saïda, Mme CAPDEVILA Aurore, M.
CHEVALIER Daniel, M. CHEVALIER Luc,
Mme CHEVALLIER Sylvia, M. COMPARET
Philippe, M. DA SILVA Manuel, M.
FOURNIER Dominique, M. GAILLARD Julien,
Mme GBIORCZYK Anne, M. JOUDRAIN
Patrick, M. KOLOPP Alain, M. MASSON
Alain, m. POUPART Antoine, m. SALVAGGIO
Tony, M. SIMON Laurent, M. TAUPIN-
GARDIN Patrick, Mme TORTRAT Nathalie

Pouvoirs :

M. GAILLARD donne pouvoir à M. VOURIOT
M. DA SILVA donne pouvoir à M. POTTIER

DELIBERATION N° 16/2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2024

Le Président propose d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **25 avril 2024**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **25 avril 2024**

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président,

Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée E-legalite.com